



Règlement du Tournoi MBC TOUR des 17 et 18 février 2018

Montpellier Badminton Club – Gymnase Spinosi

N° Autorisation 1701336

Juge-Arbitre : Christophe PERROTEZ

Art. 1. La compétition est régie par le REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS (RGC) de la FFBAD.

Art. 2. Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre. Il prend toutes les décisions finales concernant une requête émise par un joueur. Il tranche tout différend entre joueur, corps arbitral et organisateurs sur les règles et les règlements. Ses décisions sont sans appel.

Art. 3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs classés dans les séries N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9 et licenciés à la FFBAD au jour du tirage au sort. Les joueurs classés N2 peuvent s'inscrire sur 3 tableaux (Simple, Double et Mixte). Chaque joueur classé N3, R ou D a la possibilité de s'inscrire sur un tableau par jour de compétition (simple ou mixte le samedi, double le dimanche). Le surclassement est possible (un joueur N3 peut s'inscrire en N2, un joueur P10 pourra s'inscrire en D9).

Art. 3bis. Pour le tableau N, chaque joueur peut s'inscrire en Simple N2 ou N3 et Mixte N2 ou N3 avec possibilité de regrouper les catégories en cas d'inscriptions insuffisantes. Le Double regroupera N2/N3.

Art. 4. Tous les matchs se feront en auto-arbitrage. Les finales seront si possible arbitrées par des arbitres et/ou des arbitres/stagiaires qui seront nommés par le Juge-Arbitre.

Art. 5. Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au RGC de la FFBAD en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

Art. 6. Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition est le volant YONEX AS20. La vente de volants sera assurée dans la salle.

Art. 7. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs, ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (raquettes, volants, maillot, serviette, boisson, alimentation etc.). Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant le déroulement de son match sans l'accord du Juge-Arbitre.

Art. 8. Les joueurs doivent être présents dans la salle au minimum 60 minutes avant l'heure prévue de leur match.

Art. 9. Le temps de repos minimum entre chaque match est de 20 minutes.



Art. 10. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Ces 3 minutes comprennent les essais de volants. Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré «forfait».

Art. 11. Un volant touchant un filin au service est « let » 1 fois et « faute » en jeu. Tout volant touchant une autre structure du gymnase est « faute » au service et en jeu.

Art. 12. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois, les horaires qui figurent sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et l'ordre des matchs pourra être modifié avec l'accord du Juge-Arbitre pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales, il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

Art. 13. Seuls les joueurs appelés ou disputant un match, leurs entraîneurs (2 maximum), les organisateurs et le corps arbitral ont accès au plateau de jeu.

Art. 14. Pour chaque série et discipline, les têtes de séries du tournoi seront déterminées à partir du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) établi par la FFBad à J - 10. Le tirage au sort aura lieu le LUNDI de la semaine du jour du tournoi.

Art. 15. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 16. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux, de regrouper certaines catégories ou d'annuler certains tableaux en fonction du nombre d'inscrits, tout ceci en accord avec le Juge-Arbitre et dans l'intérêt du tournoi.

Art. 17. Tous les inscrits au MBC TOUR doivent connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation au tournoi et adressera au plus tard dans les cinq jours les pièces justificatives à la Ligue Occitanie.

Art. 18. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement.

Art. 19. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier un joueur qui ne respecte pas ce règlement.

Art. 20. Planning horaire probable : samedi de 8h à 21h, et dimanche de 8h à 19h.

Art. 21. Selon le nombre d'inscrits et si celui-ci atteint la capacité maximale d'accueil, l'organisateur constituera une liste d'attente, puis se donnera la possibilité de clôturer les inscriptions, ceci avant la date limite d'inscription fixée au vendredi 2 février 2018.